
DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION 2026

Aux contribuables de la Municipalité de Boischatel

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné Daniel Boudreault, greffier de la susdite Municipalité :

QUE Le rôle de perception, à la suite de l'imposition des taxes pour l'année 2026, est maintenant terminé et déposé au bureau du greffier, au 45, rue Bédard à Boischatel.

Il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans les délais prévus et que ces taxes seront payables dans les trente (30) jours de la mise à la poste de la demande de paiement.

FAIT À BOISCHATEL, CE 26 JANVIER 2026



Daniel Boudreault
Greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Daniel Boudreault, greffier, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'Hôtel de ville et sur le site internet de la Municipalité, entre 13 h et 16 h, le 26^e jour du mois de janvier 2026.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE 26^E JOUR DU MOIS DE JANVIER 2026.



Daniel Boudreault
Greffier